

ON EN PARLE

« Alternative aux exclusions » : place aux expérimentations !

Nous vous avons annoncé son existence en février dernier. L'action « Alternative aux exclusions », lancée en mai 2011, entre dans sa phase d'opérationnalisation. Délégués du préfet, associations, chercheurs et principaux de collège de l'agglomération Hénin-Carvin sont prêts à démarrer les quatre volets destinés à lutter contre le décrochage scolaire.

PAR MARION WATTIAUX
henin@info-artois.fr

Après enquêtes (lire ci-dessous), séminaires et support financier du mouvement d'éducation populaire Francas, l'« Alternative aux exclusions » imaginée par les (anciens) délégués du préfet Mourad Ould Rabah et Mathieu Dujardin est entrain de se mettre en place. Décryptage des quatre mesures pilotées par des collèges de Courcelles, Leforest, Courrières et Lens.

Le Pas de Côté. Une action menée par Marc Lancel, le principal du collège Delegorgue de Courcelles-les-Lens. En proposant à l'élève turbulent un « séjour » dans un autre établissement, le but est d'assurer son retour pour éviter un décrochage définitif (lire en page suivante).

Exclusion temporaire de la classe. Expérimentée au collège Paul-Duez de Leforest pour le district Hénin-Carvin, elle est déjà inscrite dans le règlement intérieur depuis août 2011. L'idée est d'exclure un élève de sa classe pour une durée maximale de huit jours. Grâce au dispositif, il sera pris en charge par une association qui aura signé un partenariat avec le collège. « Au lieu d'aller en perm' ou de quitter l'établissement, l'élève est pris en charge dans un parcours personnalisé », explique Saïd Bouderbane, délégué des Francas pour le Nord - Pas-de-Calais. Des bénévoles



Les mesures engagent un véritable partenariat entre élèves, familles, écoles et associations.

de l'association vimynoise « À moi l'Europe », par exemple, proposeront un programme de remise à niveau, pour mieux organiser le temps de travail et construire le projet personnel. Ainsi, jusqu'aux vacances de printemps 2013, Paul-Duez prêtera une de ses salles pour le temps de l'intervention. Là encore, après un bilan avec l'élève et sa famille, le but est le retour en classe.

Mesure de responsabilisation. L'expérimentation de cette « sanction », déjà prévue par le code de l'éducation de 2011, est pilotée par le collège Claude-Debussy de Courrières, toujours pour le district Hénin-Carvin. Toujours après concer-

« Au lieu d'aller en perm' ou de quitter le bahut, l'élève est pris en charge dans un parcours perso. »

tation des différents acteurs familiaux et éducatifs, on propose à l'élève des activités de solidarité, culturelles ou formatrices au sein d'associations, pour une durée de 20 heures (pas plus de 4 jours). « Ce ne sont pas des TIG (travaux d'intérêts généraux) mais une mesure pour faire comprendre que les actes sanctionnés sont graves,

qu'ils demandent réparation. C'est agir avant que ça puisse s'amplifier », note Saïd Bouderbane. Les « structures d'accueil » peuvent être la ville de Courrières (espaces verts, sécurité routière), le Service départemental d'incendie et de secours (découverte, visite), Pas-de-Calais Habitat (surveillance gardiennage, stage de citoyenneté) ou encore Tadao - Kéolis (découverte du réseau).

Prévention décrochage scolaire. L'objectif est toujours d'empêcher le décrochage scolaire en favorisant cette fois « le développement des compétences sociales et civiques » de lycéens dont des difficultés comportementales sont avé-

EN CHIFFRES

34%

La part des moins de 25 ans dans la région.

19,6%

Le taux de retard scolaire dans la région en 2010-2011, contre 16,3% au niveau national.

293 000

Le nombre de décrocheurs scolaires qui auraient quitté le système scolaire sans diplôme, de juin 2010 à mars 2011 en France. (Source INSEE)

rées. Et ce par une approche « multi-partenaire » (clubs de prévention, PJJ, CIO, etc.) « C'est là que ça devient intéressant pour nous, sourit Saïd Bouderbane. Parce que l'Éducation nationale va bien devoir s'ouvrir. »

Pilotée par le lycée lensois Condorcet pour le bassin Lens-Liévin-Hénin-Carvin, cette fois, cette mesure s'appliquera toute l'année scolaire et sur cinq temps : d'abord repérage de l'élève et mobilisation des équipes, puis « implication des familles », « session de rupture » hors de l'établissement et enfin bilans. « Avec l'élève, sa famille et son prof principal, il s'agit de travailler l'estime de soi, discuter sur la portée de ses actes et définir son projet personnel. Le CIO de Lens, par exemple, propose de travailler tout cela avec des jeux. C'est une approche très ludique mais vraiment éducative. »

Socialisation, relation à soi, aux autres et à la violence, parcours de vie et insertion sont les maîtres mots de cette mesure. Et, au-delà, comme pour les trois autres actions, faire enfin travailler ensemble les écoles, son personnel, les associations et les familles. ■

Le conseil de discipline, « un déchirement pour tout le monde »

Dans l'ordre, quand ça barde, c'est cellule de veille, commission de vie scolaire, conseil de discipline. C'est par ce dernier que peut se décider l'exclusion, cette cassure entre une école, un élève et sa famille. C'est pour tenter de savoir « comment on a pu en arriver là », apporter quelques clés de compréhension et donner matière à réflexion sur la lutte contre l'exclusion et le décrochage que, dès le printemps 2011, les enseignants - chercheurs Michèle Guigues et Maryan Lemoine sont allés sur le terrain à la rencontre de 18

principaux et CPE, 10 professionnels extérieurs et 6 mères. Le bilan donné le 16 novembre dernier, au collège de Leforest devant une trentaine de professionnels - qui accusaient le coup - est un double échec, celui de l'élève et de la République, « d'autant plus inacceptable que l'école gratuite et ouverte à tous doit permettre à n'importe qui de trouver sa voie et le plus haut possible ».

Premier constat : familles comme professionnels sont « touchés, accablés » lorsqu'on arrive au conseil de discipline. Le personnel connaît



Des enseignants-chercheurs ont fait une enquête de terrain.

« un sentiment d'échec, de déception ». Il a l'impression d'avoir « tout fait pour l'éviter ». « C'est un déchirement pour tout le monde, ajoute une CPE. Peut-être que si on le vit comme un relais dans un autre établissement (comme avec le Pas de Côté), ça serait différent. » Quant aux familles (plutôt « les mères »), « elles se sentent accablées » et, surtout, ne comprennent pas toujours ce qu'est un conseil de discipline... ni même comment fonctionne un établissement. L'incompréhension mutuelle, un « décalage parfois tellement énorme » : voilà

sans doute la clé de (presque) tous les problèmes. « Soyons de temps en temps du point de vue des parents ! » Histoire de comprendre - ou au moins entendre - leurs « circonstances ». En conseil de discipline, beaucoup « se taisent », toujours par peur, par honte, par méconnaissance...

Des « passerelles », « une culture de vigilance », tous ne demandent que ça. « On espère instaurer un partenariat plus constructif et solide mais le problème c'est que ça prend du temps ! », lance un professionnel de Carvin. Alors, on s'y met ? ■

M.W.